23 MARS 2009 ➢ 16 AVRIL 2010

BP JEPS ANIMATION SOCIALE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

L'animateur, en tant qu'agent de **développement social**, conçoit et conduit avec les publics des projets d'animation qui visent à **renforcer la cohésion sociale** et la **participation citoyenne.**

Son intervention se fonde sur les principes :

- **de l'Éducation Populaire dans le champ de la démocratie locale et de l'action collective,**

- **de l'accès aux droits et de l'égalité de traitements (lutte contre les discriminations).**

Développement Social et Participation Citoyenne

Unité de Compétence Complémentaire

« Diriger un centre de vacances ou de loisirs »

Boulevard des Potes - Association de Lutte Contre le Racisme & les Discriminations - Agréée d'Éducation Populaire
29 rue Bergeret - 33000 Bordeaux ☎ 05 56 31 94 62 - 05 56 31 20 28 - Fax. : 05 57 95 96 90 - www.boulevard-des-potes.org

Exigences préalables

Pour se présenter aux tests de sélection de la formation, il faut soit :
☑ Posséder 6 mois d'expérience dans l'animation et satisfaire à l'entretien de recevabilité de la candidature prévu en novembre 2007
ou
☑ Être titulaire d'un des diplômes prévus par l'annexe de l'arrêté du 13 décembre 2005 du ministère de la Jeunesse et des Sports

Réunion d'information

Sur rendez-vous
Contacter Brigitte THOMAS
Tel : 05.56.94.57.09
05.56.31.20.28

Retrait des dossiers au Boulevard des Potes
à partir du lundi 8 décembre 2008

Date limite de dépôt des dossiers
Vendredi 6 février 2009

Entretien de recevabilité et tests d'entrée
Dans les 15 jours qui suivent

Frais de Formation

Coût de la formation B.P.J.E.P.S. ➲ 4622.10€

Coût horaire ➲ 7.10€

Coût de l'unité de compétence complémentaire
« Diriger un centre de vacances ou de loisirs » ➲ 497€

Organisme de formation : Association Boulevard des Potes
Adresse : 29, rue Bergeret - 33000 Bordeaux
☎ 05 56 31 94 62 / 05 56 31 20 28 - Fax : 05 57 95 96 90

Responsable de formation : Brigitte THOMAS
Brigitte.thomas@boulevard-des-potes.org
Ligne directe : 05 56 94 57 09

Objectifs de la formation

Former des animateurs capables de :

- prendre en compte la question de l'accès aux droits et de Lutte contre les discriminations
- concevoir et organiser des actions d'animations
- mettre en place des dynamiques de participation citoyenne
- inscrire les actions dans des partenariats locaux

Secteurs d'intervention

- Structure associative (M.J.C., F.J.T., Centre social, association de quartier, régie de quartier…)
- Structure territoriale en milieu urbain, péri urbain, rurbain : service jeunesse ou vie associative, communaux ou intercommunaux, C.L.S.P.D. ou C.I.S.P.D.

Public Visé

- Animateurs salariés
- Militants ou bénévoles
- Demandeurs d'emploi

Méthode pédagogique

☑ Une pédagogie de l'alternance permettant d'accompagner les stagiaires dans la construction de leurs propres repères professionnels
☑ Une individualisation : les objectifs de l'alternance seront aménagés en fonction de la progression de chaque stagiaire. Le suivi individuel de la formation se fera par entretien
☑ Une évaluation formative régulière
☑ Une pédagogie participative et active, centrée sur les productions des stagiaires (réalisation de travaux pratiques et mini projets)

4 axes > 10 certifications

1 - S'impliquer dans sa structure employeur
☑ Communiquer dans les situations de la vie professionnelle (UC 1)
☑ Participer au fonctionnement de la structure (UC 4)

2 - Concevoir un projet d'animation sociale qui prenne en compte les publics dans leur environnement
☑ Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative (UC 2)
☑ Préparer un projet ainsi que son évaluation (UC 3)
☑ Inscrire son activité dans une dynamique de développement social et de participation citoyenne (UC10)

3 - Concevoir et animer des séances d'animation sociale
☑ Préparer une action d'animation visant l'expression et le développement de la relation sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne (UC 5)
☑ Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation (UC 6)
☑ Maîtriser les supports nécessaires à la mise en œuvre d'une action (UC 9)

4- Conduire et évaluer une action d'animation de développement social et de participation citoyenne
☑ Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite d'une action (UC 7)
☑ Conduire une action d'animation (UC 8)
☑ Inscrire son activité dans une dynamique de développement social et de participation citoyenne (UC10)

Calendrier prévisionnel :

651H en centre de formation

☑ Du 23 mars au 03 avril 2009
☑ Du 27 avril au 07 mai 2009
☑ Du 25 mai au 05 juin 2009
☑ Du 22 juin au 02 juillet 2009
☑ Du 09 au 25 septembre 2009
☑ Du 12 au 16 octobre 2009
☑ Du 09 au 20 novembre 2009
☑ Du 07 au 11 décembre 2009
☑ Du 11 au 15 janvier 2010
☑ Du 8 au 12 février 2010
☑ Du 8 au 12 mars 2010
☑ Du 29 mars au 09 avril 2010

Unité de compétence complémentaire
« Diriger un centre de vacances ou de loisirs » **(70H)**

☑ Du 18 au 22 janvier 2010
☑ Du 12 au 16 avril 2010